Délibération n° 6	Conseil Municipal du 5 décembre 2016
FINANCES	Domaine de compétence : 7.3 : Emprunts
Objet : Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France.	
Rapporteur : Monsieur le maire	
délibération : //	Réalisation d'un prêt de 1.000.000 € auprès du Crédit Agricole du Nord pour le financement des opérations d'investissement 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a la possibilité de réaliser un emprunt auprès du Crédit Agricole du Nord pour le financement des opérations d'investissement 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

## DÉLIBERE

Pour le financement de ces opérations d'investissement 2016, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole du Nord, un emprunt d'un montant de **1.000.000** d'euros (Un million d'euros) et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Déblocage des fonds : le 20/01/2017 au plus tard
- Durée de la période d'amortissement : **15 années**
- Amortissement : échéances constantes.
- Périodicité des échéances : annuelles
- Montant des échéances annuelles : 71 845.08 €
- Taux d'intérêt fixe (classé 1A grille gisler) : 0.95%
- Calcul des intérêts : base 30/360
- Frais de dossier : 1 000 €

A cet effet, le Conseil Municipal autorise son Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demandes de réalisation de fonds.

Le rapport est adopté par 28 voix pour et 3 abstentions

## Discussion

Monsieur le Maire précise, que cette proposition de prêt est réalisée toujours dans un objectif de désendettement avec un taux très intéressant.